



ODD 15

Protéger les espèces et les écosystèmes irremplaçables

Plus d'un tiers des espèces animales et végétales de Suisse sont menacées, et cette proportion grimpe à 40 % pour les oiseaux chanteurs. Un quart des espèces de mammifères de la planète sont **en danger d'extinction**. Les populations d'insectes ont diminué de 75 % durant les 30 dernières années. Un vaste catalogue de mesures a été établi au niveau international pour s'attaquer aux causes de la chute de la biodiversité. La Suisse fait partie de la « coalition des ambitieux » qui veulent protéger 30 % des surfaces terrestres et marines d'ici 2030. Le monde ne compte actuellement que 15 % de surfaces terrestres et 7 % de surfaces marines sous protection. La Suisse atteint péniblement les 6,8 %.

Le nombre de mètres carrés n'est pas le seul facteur à prendre en compte pour la protection de la biodiversité. Les surfaces protégées doivent être de qualité, reliées les unes aux autres et exploitées de manière participative. Avec le projet d'« infrastructure écologique », le Conseil fédéral et les cantons veulent inventorier les zones riches en biodiversité qui méritent à ce titre d'être protégées. Il s'agit également de créer des corridors qui relient ces zones entre elles.

Pour favoriser la biodiversité, il faut aussi se tourner vers une exploitation moins intensive des **surfaces dédiées aux activités humaines**, en particulier dans l'agriculture, en recourant à des méthodes propices à la diversité des espèces. Les acteurs publics tels que le DDPS et les CFF, gros propriétaires fonciers, doivent montrer l'exemple.

Une protection efficace de la biodiversité demande davantage de **ressources**. La Suisse possède 37 zones protégées Émeraude. Le réseau Émeraude vise la conservation des espèces et des habitats indigènes dont la survie est menacée sur le continent européen. Pourtant, une seule de ces zones dispose actuellement d'un plan de gestion qui intègre les aspects sociaux et politiques et définit les mesures à prendre pour préserver la valeur écologique de la région.

Les **écosystèmes** sont aussi des espaces de vie. Pour les protéger, il faut protéger les droits humains et respecter les droits des peuples autochtones. Cela implique, notamment, une répartition équitable des avantages que procure l'utilisation des savoirs traditionnels et des ressources génétiques, en vertu du droit international consacré par le « Protocole de Nagoya sur l'accès aux ressources génétiques et le partage juste et équitable des avantages découlant de leur utilisation ». Sièges d'entreprises pharmaceutiques de première importance, la Suisse est ici tenue d'agir.

La pression sur l'**écosystème forestier** mondial va encore s'accroître à l'avenir. Cet écosystème nous livre du bois, matière première renouvelable, et les projets de reforestation peuvent partout nous aider à compenser nos émissions de gaz à effet de serre. Pourtant, se contenter de planter des arbres n'importe où ne crée pas une forêt. Les projets de reforestation à des fins de

Eva Schmassmann

Avec la collaboration de
Hasan Candan et Friedrich Wulf,
Pro Natura

2

3

6

7

10

13

14

15

16

17

Nos revendications

- D'ici 2030, la Suisse protège 30 % de ses surfaces les plus précieuses sur le plan écologique, et garantit que ces surfaces sont reliées entre elles. Elle veille à ce que ces aires soient gérées efficacement et équitablement, conformément à ses engagements internationaux, et elle met à disposition les ressources financières et humaines nécessaires.
- Les cantons prennent en compte la protection de la biodiversité dans toutes leurs activités de planification du territoire et se conforment aux exigences de la Confédération.
- La Confédération et les cantons réduisent les effets nocifs que leurs subventions et mesures d'encouragement entraînent pour la biodiversité. Là où ces effets indésirables ne peuvent être entièrement éliminés, les conflits d'objectifs sont communiqués de manière transparente et les coûts externes infligés à la biodiversité couverts par les responsables.
- La Suisse applique correctement le Protocole de Nagoya et s'engage à ce que les gains issus de l'utilisation des ressources génétiques et des savoirs traditionnels soient équitablement répartis.
- Outre leur mission première, la lutte contre la pauvreté, les projets de coopération internationale visent également à protéger la biodiversité. Les approches intégratives sont privilégiées partout où cela est possible et des moyens supplémentaires réservés à de nouveaux projets. Tous les projets sont toujours conçus et mis en œuvre selon des approches qui garantissent le respect des droits humains.
- La Suisse veille à ce que les projets de reforestation qu'elle soutient sur son territoire et à l'étranger créent des habitats pour les espèces indigènes et contribuent aussi bien à la protection de la biodiversité qu'à celle du climat.

protection du climat doivent être réalisés de manière à fournir des habitats diversifiés pour les espèces indigènes, en évitant toute monoculture.

Littérature complémentaire

Forum Biodiversité, Académie suisse des sciences naturelles (SCNAT): Planification de l'infrastructure écologique. HOTSPOT. Le magazine du Forum Biodiversité Suisse. 45 | 2022.

Obrecht A, Pham-Truffert M, Spehn E et al: Atteindre les ODD avec la biodiversité. Swiss Academies Factsheet 16 (1). 2021.